

Monsieur XXXXXX  
Député

Paris, le 21/11/08

**Objet : transparence dans les négociations internationales de l'accord commercial anti-contrefaçon (ACTA/ACAC)**

Monsieur le Député,

L'April est l'association nationale de référence pour la promotion et la défense du Logiciel Libre. Elle rassemble plus de 3 000 membres, individus, entreprises (de Thalès à Steria, en passant par des petites sociétés de services en Logiciel Libre), associations (dont la Ligue de l'Enseignement) et collectivités territoriales. Elle agit depuis 1996 pour la démocratisation et la diffusion du Logiciel Libre et des standards ouverts auprès du grand public, des professionnels et des institutions dans l'espace francophone ; elle contribue à sensibiliser les responsables politiques et les pouvoirs publics sur les enjeux éthiques, sociaux, économiques et stratégiques du Logiciel Libre.

L'April s'étonne des conditions dans lesquelles est négocié l'accord commercial anti-contrefaçon, plus connu sous le nom d'ACTA (pour l'acronyme anglais « *Anti-Counterfeiting Trade Agreement* »), qui s'ajoute à des législations internationales, européennes et nationales aussi complexes qu'inefficaces et génératrices de dommages collatéraux. **L'April s'inquiète tout particulièrement des conséquences que pourrait avoir cet accord sur l'économie numérique et la société de l'information.**

En effet, cet accord est actuellement négocié dans le plus grand secret par les émissaires des pays concernés, la Commission européenne représentant les États membres de l'Union à la table des négociations. Malgré les demandes qui ont pu être faites, en particulier par la société civile, la Commission européenne a refusé de divulguer les documents de travail servant de base aux discussions.

Or selon les informations qui ont pu être obtenues<sup>1</sup> (*de facto* uniquement par des fuites<sup>2</sup>) cet accord pourrait menacer le Logiciel Libre, ses développeurs, ses éditeurs et ses utilisateurs, en interdisant l'utilisation de logiciels libres pour lire des fichiers multimédia ; en criminalisant la technologie peer-to-peer en tant que telle, alors qu'elle correspond tant à des usages indubitablement licites (travail collaboratif, mise à disposition de distributions libres...) qu'à un enjeu de proche avenir ; ou encore en donnant aux spéculateurs de brevets (plus connus sous le nom anglais de « *patent trolls* ») les moyens d'inquiéter par des leviers juridiques abusifs les entreprises européennes produisant ou contribuant à des logiciels, en particulier sous licence libre. Plus largement, ACTA représenterait **une menace pour la libre circulation de l'information et le développement d'une économie numérique dynamique et innovante.**

1 <http://file.sunshinepress.org:54445/acta-proposal-2007.pdf>

2 [http://wikileaks.org/wiki/Proposed\\_US\\_ACTA\\_multi-lateral\\_intellectual\\_property\\_trade\\_agreement\\_\(2007\)](http://wikileaks.org/wiki/Proposed_US_ACTA_multi-lateral_intellectual_property_trade_agreement_(2007))

ACTA menacerait également la souveraineté des États en imposant un cadre juridique international extrêmement rigide et contraignant, avec des effets similaires à ceux des accords sur les ADPIC que leurs signataires tendent aujourd'hui à contester autant qu'ils les subissent. Aux États-Unis, les sénateurs Patrick Leahy (Democrate, Vermont) et Arlen Specter (Republicain, Pennsylvanie) ont d'ailleurs écrit à la représentante du pays dans les négociations sur ACTA pour lui signaler leur inquiétude sur la rigidité de ce cadre juridique, et l'alerter sur l'impossibilité pour le Congrès américain de mener des « changements de politique constructifs » dans le « droit de la propriété intellectuelle » si l'accord était adopté.<sup>3</sup>

Au regard des enjeux considérables auxquels touche cet accord et des répercussions européennes et nationales qu'il aura, l'April considère que les citoyens européens et leurs représentants doivent être informés en toute transparence des travaux en cours sur le plan international. C'est pourquoi elle vous sollicite, en tant que parlementaire français, membre de la délégation pour l'Union européenne, pour user de votre pouvoir de contrôle de l'action gouvernementale en demandant à Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères et Monsieur le Secrétaire d'État aux Affaires Européennes d'obtenir la publication intégrale des documents de travail d'ACTA par la Commission européenne.

Alix Cazenave, chargée des affaires publiques de l'April (06.63.51.77.88), se tient à votre disposition et à celle de vos collaborateurs pour tout entretien ou échange que vous jugeriez utile.

Vous remerciant de l'attention que vous portez à cette démarche, et comptant sur votre concours pour la transparence des négociations internationales qui pérfigurent les décisions de demain, je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'expression de mes respectueuses salutations.



Benoît SIBAUD  
Président

<sup>3</sup> [http://ip-watch.org/files/acta\\_letter.pdf](http://ip-watch.org/files/acta_letter.pdf)